

Pour les lévriers :
standard/performance avec ENC
à Oraison le mardi 1^{er} mai 2012.
Rens. 06 80 32 71 38

SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR

affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

CACS-CACIB



Exposition
sans cage

Parking gratuit
sur présentation
de la carte
"parking".

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA SEMAINE DE LA MEDITERRANÉE LUNDI 30 AVRIL 2012

Palais Nikaïa, 163 route de Grenoble 06200 NICE

Autoroute A 8, sortie 51 depuis Aix, 52 depuis Monaco.

LA SEMAINE DE LA MÉDITERRANÉE, ce sont 3 expositions internationales :

MONACO : 27-28 avril - SAN REMO (Italie) : 29 avril - NICE (F) : 30 avril

Les Trophées de la Semaine de la Méditerranée 2012 récompenseront les chiens ayant obtenu les 3 CACIB. Ils seront remis à l'exposition de Nice.

NICE

Renseignements

Monaco	tél. 00 377 93 50 55 14 fax 00 377 93 30 55 03 e-mail : monacokennelclub@yahoo.fr
San Remo	tél. 00 39 011 9242 660 fax 00 39 011 9243 660 www.expocaninasanremo.it
Nice	tél. 04 74 21 10 65 - 06 25 79 84 09 e-mails : wouaf@cynoprint.com sites : scmca.com cynoprint.com

JURY PRESENTI

1^{er} Groupe

Berger Allemand.....	Mme GIGOT-BARAIS
Chiens de Berger Belge, Schipperke, Berger Blanc Suisse.....	M. GRIOL
Berger Australien, Kelpie Australien.....	M. LORY
Bearded Collie, Beauceron, Briard, Bergers des Pyrénées, Catalan.....	M. RENAUX
Berger des Shetland.....	M. CONDO (I)
Spéciale Bergers de l'Est et Italiens,	
Berger Picard, Berger Hollandais.....	M. KARCHER
Spéciale Bouvier des Flandres et des Ardennes,	
Bouvier Australien.....	Mme MEYER
Colley, Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi et autres races du groupe.....	M. LARIVE

2^e Groupe

Doberman.....	M. LORY
Dogue Argentin, St Bernard, Dogue du Tibet.....	M. LARIVE
Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées.....	M. RENAUX
Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff, Hovawart, Dogue Allemand.....	M. CONDO (I)
Pinschers, Schnauzers, Shar Pei.....	Mme MEYER
Boxer.....	M. JOUANCHICOT
Races du Camila.....	M. BRACE (GB)
Rottweiler, Bouviers Suisses, Cane Corso.....	M. SOULAT
Terre-Neuve, Landseer.....	Mme DESSERNE
Spéciale Leonberg	M. VERNON
Matin Napolitain, Berger d'Anatolie.....	M. PICHARD (CH)
Dogue de Bordeaux, autres races du groupe.....	M. KERIHUEL

3^e Groupe

Terriers Divers.....	M. JOUANCHICOT
Jack et Parson Russell Terrier (cl. Adultes).....	M. BRACE (GB)
Jack et Parson Russell Terrier (cl. Puppy, Jeune et Vétérain).....	M. GRIOL
Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire.....	M. ISTAS
Fox Terrier, Terriers d'Ecosse.....	M. LEGROS
Jagd Terrier.....	Mme MARCELLOT-CARBO
American Staffordshire Terrier.....	M. VANAKEN (B)
Yorkshire.....	M. NATALETTI (I)

4^e Groupe

Teckel.....	M. GUILLET LHERMITE
-------------	---------------------

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications dans la répartition des races affectées aux juges en fonction du nombre de chiens engagés ou en l'absence d'un juge.

5^e Groupe

Spitz Allemand.....	M. GRIOL
Spéciale Chiens Nus Mexicain et du Pérou, Type Primitif.....	M. JOUANCHICOT
Akita Américain, Alaskan malamute, Husky.....	M. KERIHUEL
Chow-Chow.....	M. BRACE (GB)
Eurasier.....	Mme DESSERNE
Basenji.....	M. MATTERA
Cursinu.....	M. GOUBIE
Chiens Nordiques et Spitz du Japon et autres races du groupe.....	Mme MEYER

6^e Groupe

Spéciale Dalmatien	Mme MEYER
Spéciale Rhodesian Ridgeback, Basset Hound.....	Mme DESSERNE
Autres races du groupe.....	M. GOUBIE

7^e Groupe

Spéciale Braque Hongrois,	
Drahthaar, Braque Italien, Korthals.....	Mme MARCELLOT-CARBO
Spéciale Setter Anglais, Setter Irlandais.....	M. POUJAUD
Epagneul Breton.....	M. PICHARD (CH)
Autres races du groupe.....	M. GOUBIE

8^e Groupe

Retrievers, Chien d'Oysel Allemand.....	Mme MARCELLOT-CARBO
Spaniel, Chiens d'Eau et autres races du groupe.....	M. GOUBIE

9^e Groupe

Spéciale Coton de Tulear, Spéciale Chiens Exotiques	M. JOUANCHICOT
Chiens Tibétains, Carlin, Boston terrier.....	M. BRACE (GB)
Spéciale Bouledogue Français (Femelles), Petits Griffons Belges.....	M. ISTAS
Spéciale Bouledogue Français (Mâles)	M. MATTERA
Caniches.....	M. VANAKEN (B)
Bichons, Petit Chien Lion, Epagneuls Pékinois et Japonais, Epagneuls Nains Continentaux.....	M. SALLET
Spéciale Chihuahua	M. NATALETTI (I)
Spéciale Cavalier King Charles (Femelles)	M. PICHARD (CH)
Spéciale Cavalier King Charles (Mâles) et King Charles et autres races du groupe.....	Mme LARIVE

10^e Groupe

Spéciale PLI	Mme DESSERNE
Spéciale Barzoï, Greyhound, Whippet.....	Mme BOURDIN
Autres races du groupe.....	M. MATTERA

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

Jeudi 29 mars et mardi 10 avril 2012 (voir tarifs page 3).

Engagements internet
cynoprint.com
Réglement sécurisé par carte bancaire

Exposition - Lundi 30 avril 2012

Inscriptions : voir **page 3**

Horaires : **de 9 h à 17 h**

entrée des chiens à partir de 8 h
jugements à partir de 9 h

Séance de confirmations - Dimanche 29 avril 2012

pour les chiens non exposés le lundi - voir âge minimum p. 2

Inscriptions : voir **page 4**

Horaires : **de 16 h à 17 h 30**

entrée des chiens à partir de 15 h 30

**Vous pouvez prélever le formulaire d'engagement à nos expositions
et séances de confirmation sur les sites Internet : scmca.com ou cynoprint.com**

ROYAL CANIN

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. ET DU CACIB

ARRIVÉE ET JUGEMENT : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h.

LOGEMENT : pour les meutes, des cages seront à disposition.

SORTIE DES CHIENS : les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16 h. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 h, après versement d'une caution de 35 €.

RESTAURATION : possibilité de restauration dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE : les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette pendant longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de chiens petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).
COUPE D'OREILLES : conformément à l'article R 214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

ANNULATION : en cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements au poteau le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes de lot d'élevage et élevage, ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classes individuelles

CLASSE INTERMÉDIAIRE – (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE – (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL – (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérin.

CLASSE HORS CONCOURS – Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge, ni confirmés.

Autres classes

• MEUTES – Chiens courants, Terriers, Teckels uniquement

Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers et Teckels : pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **TECKELS** : les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

• ELEVAGE – (Classe à constituer et à régler sur place) : pour au moins trois

et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

• LOT D'ELEVAGE – (Classe à constituer et à régler sur place) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagnée de 3 à 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré. Tous les chiens doivent déjà être engagés dans une classe individuelle.

• COUPLE – pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle (à constituer et à régler lors de l'engagement).

• PAIRE – pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle (à constituer et à régler lors de l'engagement).

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

• MONTANT DES ENGAGEMENTS : il sera libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à : CYNOPRINT "Expo Nice" - BP 14 - 01960 PERONNAS

En retour sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition (le montant de l'engagement restera acquis à la société organisatrice, même si l'exposant ne peut se présenter). Les engagements pris sur internet sont majorés de 1 € par chien (pour frais postaux et bancaires).

• CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

Courrier : 29 mars et 10 avril (cachet de la poste faisant foi). Entre ces deux dates majoration de 10 € par chien.

Internet : 29 mars et 12 avril.

Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (date d'expédition) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 15 % pour frais de Secrétariat.

• REFUS OU EXCLUSION

1. des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI ;
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition).

- a) des chiens à oreilles coupées (voir article COUPE D'OREILLE).
- b) chiens refusés par le Service Vétérinaire.
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

• JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} excellent en classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS pour attribuer la Réserve de CACS le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} Excellent des deux autres classes.

CACIB - Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail, Intermédiaire et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe "Jeune" ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - Le chien et la chienne proposés pour le CACIB concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif Excellent dans la classe jeune et le Meilleur vétéran ayant reçu le qualificatif Excellent.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés Meilleur de Race seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation ainsi que les juges étrangers habilités par la SCC. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Si besoin est une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société Organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre
- f) **ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.**

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - la Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ET EN CORSE

1. Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
2. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
3. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CHIENS DE 2^e CATÉGORIE

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage (sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger). L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus

- 1- de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages).
- 2 - de présenter aux organisateurs de la manifestation, ainsi qu'à tout contrôle officiel, le récépissé de la déclaration en Mairie de ces animaux.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

- 1^{er} Groupe** : 12 mois sauf :
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau. Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00
- 2^e Groupe** : 12 mois sauf :
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois15 mois
- 3^e-4^e Groupes**12 mois
- 5^e Groupe** : 12 mois sauf :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland15 mois
- 6^e Groupe** : 12 mois sauf
Rhodesian Ridgeback15 mois
- 7^e Groupe**12 mois
- 8^e Groupe** : 12 mois sauf :
Retrievers15 mois
- 9^e Groupe** : 12 mois sauf :
Épagneuls Pékinois et Japonais10 mois
- 10^e Groupe** : 15 mois sauf :
Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois

SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR NICE - 30 AVRIL 2012 - DEMANDE D'ENGAGEMENT

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 4

REMPLISSEZ SOIGNEUSEMENT RECTO-VERSO CETTE FEUILLE EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Un seul chien par feuille d'engagement (photocopie acceptée).

Joindre : • le montant de vos engagements libellé au nom de la **Société Canine Midi-Côte d'Azur**.
• pour les exposants français : soit par **mandat cash**, soit par **chèque**, soit par **carte bancaire** (voir au dos)
• pour les étrangers, **mandat-poste international** ou **virement bancaire** ou **carte bancaire** (voir au dos).
• pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2012**

Afin d'éviter toute erreur, joignez à votre demande **une enveloppe timbrée (tarif 20 g en vigueur) à votre adresse**.

EXPEDIEZ IMMEDIATEMENT VOTRE DEMANDE (**ATTENTION AU POIDS DE VOTRE COURRIER**) A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

1^{re} clôture : 29 mars

2^e clôture : 10 avril

Majoration de 10 euros
entre ces 2 dates

N° d'arrivée

CYNOPRINT - Expo Nice - BP 14 - 01960 PERONNAS

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids

(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants,
Caniches, Spitz, Teckels)

(pour les Pékinois, Japonais,
Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines Date de naissance

LOF ou autres livre à préciser - obligatoire en exposition internationale

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Classe d'engagement

Puppy ☐ Jeune ☐ Intermédiaire ☐ Ouverte ☐

Travail ☐ Champion ☐ Vétérain ☐ Hors concours ☐

Confirmation demandée ☐

Paire (20 €) : nom du 2^e chien

Couple (20 €) : nom du 2^e chien

Participation aux frais d'organisation TTC Exposition sans cage sauf meutes

	1 ^{re} clôture		2 ^e clôture	
		(*)		(*)
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	42 €	36 €	52 €	46 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	37 €	31 €	47 €	41 €
A partir du 4 ^e chien (chacun)	34 €	28 €	44 €	38 €
Puppy, Vétérain, Chien Hors concours	32 €	26 €	42 €	36 €
Meute (au moins 6 chiens), tarif par chien Tous en classe individuelle (cage gratuite)	15 €	15 €	15 €	15 €
Paire, Couple, Elevage, Lot d'Elevage	20 €	20 €	20 €	20 €

Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement
aux chiens appartenant au même propriétaire

(*) Réduction

*Réduction réservée aux membres de la SCMCA à jour de
leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2012

Classes dans lesquelles le chien* peut être engagé
(voir définition des classes dans le règlement)

SOMMES
ADRESSEES

◆ Classe Puppy (de 6 à 9 mois)	
◆ Classe Jeune (de 9 à 18 mois)	
◆ Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
◆ Classe Ouverte (âge minimum 15 mois)	
◆ Classe Travail (âge minimum 15 mois) - voir au dos	
◆ Classe Champion (âge minimum 15 mois) - voir au dos	
◆ Classe Vétérain (âge minimum 8 ans)	
◆ Paire/Couple (20 €)	
◆ Meute	11 € ou 13 € x.....=.....
◆ Classe Hors Concours (voir règlement)	
◆ Elevage et Lot d'Elevage (Engagement au secrétariat le jour de l'exposition 20 €)	
TOTAL	

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Fait à Signature du propriétaire (obligatoire)
le2012

BULLETIN D'ADHESION - Année 2012

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 370 route St Canadet 13100 AIX EN PROVENCE)

1 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

2 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville Téléphone

Fax E.mail

Propriétaire d'un chien de race : Parrainé(e) par :

déclare adhérer à la SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR

et accepte les statuts et règlement en vigueur

(les nouvelles demandes doivent être acceptées par le comité).

☐ 18 € cotisation individuelle

☐ 25 € cotisation couple

Signature 1

Signature 2

Fait à le

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu au minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{re} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

• Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;

• Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{re} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS : attestation de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

ATTESTATION

- Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto et au verso de cette page. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'association organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

- Je déclare également connaître la Loi du 06/03/99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.

- Je déclare respecter les lois et règlements cynophiles en vigueur.

Cochez la case correspondante

- Je suis un particulier ☐ (moins de deux portées par an)
Tous les exposants doivent se conformer à la réglementation en vigueur
- Je suis un éleveur ☐ (à partir de deux portées par an)
Les exposants ELEVEURS doivent se munir du document "Certificat de Capacité"
Veuillez noter ici le numéro de votre Certificat de Capacité :

Fait à

le 2012

Signature du propriétaire et ou de l'exposant

REGLEMENT

☐ CARTE BANCAIRE (français ou étrangers)

N°

Date d'expiration Mois Année Code de sécurité
A dos de la carte, les 3 chiffres près de la signature).

Nom/Name : Somme €

Date / Datum : 2012

Signature OBLIGATOIRE

☐ CHEQUE BANCAIRE ou MANDAT-CASH à l'ordre de la SCMCA (exposants français)

☐ **MANDAT INTERNATIONAL** (exposants étrangers)
à l'ordre de Cynoprint BP 14 - 01960 PERONNAS en date du

☐ **VIREMENT BANCAIRE** (français ou étrangers)
à établir à l'ordre de : CYNOPRINT EXPO CANINES BPBFC PERONNAS
Code IBAN : FR76 1080 7000 7932 1216 0598 751
Code BIC : CCBPFRPPDJN en date du

Dimanche 29 avril 2012 : Séance de confirmations de 16 h à 17 h 30

Entrée des chiens : à partir de 15 h 30

Les documents à présenter à l'Expert Confirmateur le jour de l'expo seront indiqués sur la carte que vous recevrez par courrier.

N° d'arrivée

Réserve Cynoprint

Clôture des inscriptions
16 avril

Tarif : 34 € par chien

EXPEDIER

1. la demande d'inscription : remplir soigneusement cette feuille en lettres majuscules
2. photocopie du **certificat de naissance** ("pedigree provisoire") de votre chien
3. le **règlement (34 €) par chien** établi à l'ordre de SOCIETE CANINE MIDI CÔTE-D'AZUR
4. une **enveloppe timbrée** libellée à votre adresse, **affranchie** (tarif 20 g), pour recevoir votre carte d'entrée

Un seul chien par feuille, photocopies correctes acceptées - Age minimum pour la confirmation : voir extrait du règlement page 2

à : **CYNOPRINT "Confirmations Nice" - BP 14 - 01960 PERONNAS - tél : 04 74 21 10 65**

Nom du chien Sexe : Mâle ☐ Femelle ☐

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Nom du Père Nom de la mère

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

Propriétaire : M. Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.